

COMMUNIQUE DE PRESSE

21/11/2025

Retour sur le 1^{er} colloque départemental des mandataires judiciaires à la protection des majeurs « Protection juridique et droit commun : changer de regard, pour mieux accompagner »

Une initiative collective et fédératrice pour une journée attendue et nécessaire

Organisé le jeudi 6 novembre 2025 à Isle, le premier colloque départemental des mandataires judiciaires à la protection des majeurs a rencontré un véritable succès.

Fruit d'un travail collectif engagé depuis plusieurs mois par l'ensemble des modes d'exercice du mandat judiciaire à la protection des majeurs - services tutélaires, mandataires individuels et préposés d'établissement - ce colloque a su créer un véritable espace de dialogue.

Réunissant plus de 370 participants venus de toute la Haute-Vienne et d'autres départements de la région Nouvelle Aquitaine, cette journée a confirmé l'importance et la pertinence du thème choisi : « Protection juridique et droit commun : changer de regard, pour mieux accompagner ».

Les objectifs :

- Réaffirmer que les personnes protégées sont avant tout des citoyens de droit commun avec des droits, des obligations et des devoirs,
- Mieux comprendre les contours de la mission de protection, ses implications concrètes et sa finalité : garantir les droits, la dignité et l'autonomie des personnes protégées.

Les retours unanimement positifs des participants et des partenaires témoignent d'un réel besoin d'échanges et de clarification autour de ces objectifs.

Des échanges riches autour de trois thématiques clés

Trois grands axes de réflexion ont structuré la journée :

- Le logement, comme pilier de l'inclusion et de la stabilité ;
- L'argent, au croisement de la sécurité et de la liberté individuelle ;
- La santé, cœur des enjeux de consentement et d'accès aux soins.

Tables rondes, témoignages et cas pratiques ont permis de croiser les regards entre mandataires judiciaires, travailleurs sociaux, professionnels de santé, bailleurs, acteurs du logement, représentants institutionnels et partenaires du territoire.

Changer le regard sur la protection juridique

De nombreux échanges ont mis en lumière une conviction partagée :

Une mesure de protection n'a pas vocation à retirer des droits, mais à accompagner leur exercice.

Le majeur protégé reste avant tout un citoyen de droit commun, accompagné et soutenu dans ses choix, mais toujours acteur central des décisions qui le concernent.

Une dynamique à poursuivre

Au vu de l'engouement suscité et de la qualité des échanges, ce premier colloque s'impose comme un temps fort départemental, appelé à se renouveler.

Tous les participants ont salué l'esprit de coopération et la richesse des interventions, confirmant qu'un tel espace de dialogue répond à une attente forte du terrain.

Le comité de pilotage était composé de : ALSEA – AEPAPE 87 – CH ESQUIROL – FMJI LIMOUSIN – MANDATAIRES INDIVIDUELS ET PREPOSES D'ETABLISSEMENTS - POLARIS FORMATION - UDAF 87.

Merci à la DDETSPP pour son soutien financier.





